



Pourquoi choisir entre une assurance vie temporaire et une assurance vie permanente?

L'Empire Vie offre
une solution
simple et sensée
qui suit l'évolution
de vos besoins.

L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie
259, rue King Est
Kingston ON K7L 3A8

L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie (Empire Vie) est une société fièrement canadienne en activité depuis 1923. Elle offre une gamme de produits individuels et collectifs d'assurance vie et maladie, de placements et de retraite.

Sa mission est d'aider les Canadiennes et les Canadiens à obtenir les produits et les services dont ils ont besoin avec simplicité, rapidité et facilité afin qu'ils accumulent un patrimoine, génèrent un revenu et atteignent la sécurité financière.

Suivez l'Empire Vie sur les médias sociaux avec l'identifiant @EmpireVie ou visitez le empire.ca pour obtenir de l'information additionnelle, notamment nos notes courantes et nos plus récents résultats financiers.

L'information présentée dans ce document est fournie à titre indicatif seulement et ne doit pas être interprétée comme constituant des conseils juridiques, fiscaux, financiers ou professionnels. L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie décline toute responsabilité quant à l'utilisation ou à la mauvaise utilisation de cette information, ainsi qu'aux omissions relatives à l'information présentée dans ce document. Veuillez demander conseil à des professionnels avant de prendre une quelconque décision.

MD/MC Marque déposée et marque de commerce de

L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie. Les polices sont établies par L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie.



Assurance et placements –
Avec simplicité, rapidité et facilité^{MD}
empire.ca info@empire.ca 1 877 548-1881

E-0758-FR-03/23



ASSURANCE SOLUTION 10, 15, 20, 25 ET 30

Des solutions d'assurance
vie pour les besoins
permanents et
les besoins
à court terme



L'assurance vie fait partie intégrante de la planification financière. Certaines options peuvent couvrir vos besoins d'assurance vie à court terme et vos besoins d'assurance vie permanente.

Une assurance vie permanente couvre des besoins tels que la protection du patrimoine, la constitution d'un legs, le remplacement du revenu et les derniers frais. Le coût d'une assurance vie permanente est généralement plus élevé, mais la protection et le coût demeurent nivelés jusqu'à l'âge de 100 ans.

Une assurance vie temporaire couvre des besoins tels que les paiements hypothécaires, les prêts personnels ou d'affaires et le remplacement du revenu. Le coût de l'assurance vie temporaire est généralement peu élevé pour la première période, mais augmente à chaque période de renouvellement. Ce type de protection prend fin à un âge déterminé.

De nombreuses personnes voient leurs besoins d'assurance varier avec le temps, mais le besoin d'avoir une assurance vie ne change pas.

Nos produits Solution 10, Solution 15, Solution 20, Solution 25 et Solution 30 se distinguent des autres produits d'assurance vie temporaire au Canada. Nous vous offrons des périodes de renouvellement de 10, 15, 20, 25 et 30 ans ainsi qu'une protection et des primes garanties pour chaque période. Vous pouvez ainsi choisir la période qui convient le mieux à vos besoins et à votre budget et conserver cette protection aussi longtemps que nécessaire, pourvu que vous payiez vos primes lorsqu'elles sont exigibles.

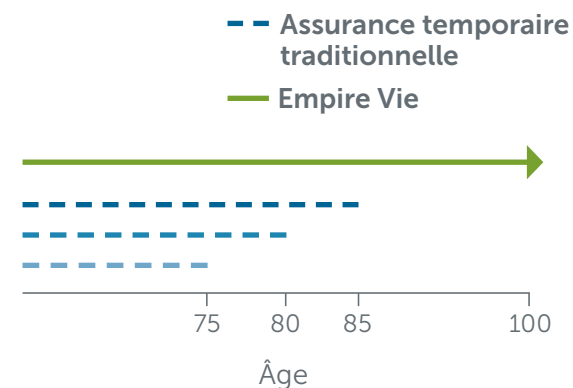
Caractéristiques standards

Nos produits Solution 10, Solution 15, Solution 20, Solution 25 et Solution 30 permettent une transformation complète ou partielle, jusqu'à l'âge de 75 ans, en un produit admissible d'assurance vie permanente de l'Empire Vie. Vous pouvez vous les procurer séparément ou les ajouter en avenant à tout contrat de la Série Solution^{MC}. Vous pouvez même ajouter un avenant Solution 10, Solution 15 ou Solution 20 à une Solution 25 ou à une Solution 30. Vous pouvez également ajouter ces produits d'assurance temporaire à Optimax Patrimoine^{MD} ou à AssurMax^{MD}, nos produits d'assurance vie permanente avec participation.

Ce qui nous distingue

Protection la vie durant

En termes simples : nos produits Solution 10, Solution 15, Solution 20, Solution 25 et Solution 30 offrent une protection d'assurance vie pouvant être renouvelée la vie durant. Les polices d'assurance vie temporaire traditionnelles peuvent prendre fin quand la personne assurée atteint un certain âge précisé dans la police. Nous croyons qu'une protection qui prend fin lorsque vous atteignez 75, 80 ou 85 ans pourrait ne pas suivre l'évolution de vos besoins d'assurance. Si vous manquez une date limite de transformation ou que la disponibilité d'un produit venait à changer, vous pourriez vous retrouver sans protection pour l'avenir si votre police d'assurance vie temporaire prend fin. Nos produits Solution 10, Solution 15, Solution 20, Solution 25 et Solution 30 peuvent continuer la vie durant. Nos contrats d'assurance vie temporaire deviennent entièrement libérés du paiement des primes à l'âge de 100 ans.



Taux garantis

Solution 10^{MD} : les taux augmentent tous les 10 ans. La dernière augmentation se produit au renouvellement de la prime qui survient après l'âge de 75 ans.

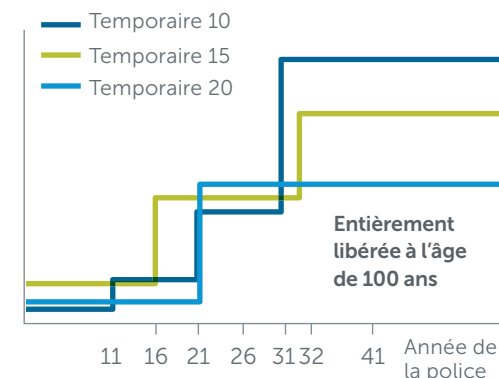
Solution 15^{MC} : les taux augmentent tous les 15 ans. La dernière augmentation se produit au renouvellement de la prime qui survient après l'âge de 70 ans.

Solution 20^{MD} : les taux augmentent tous les 20 ans. La dernière augmentation se produit au renouvellement de la prime qui survient après l'âge de 65 ans.

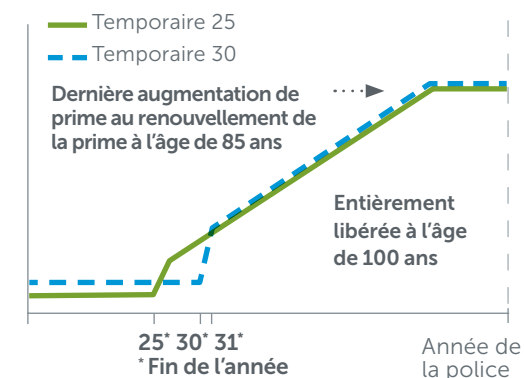
Solution 25^{MC} : les taux demeurent inchangés pendant les 25 premières années. À compter de la 26^e année, les primes augmentent annuellement jusqu'à l'âge de 85 ans, puis demeurent nivelées.

Solution 30^{MD} : les taux demeurent inchangés pendant les 30 premières années. À compter de la 31^e année, les primes augmentent annuellement jusqu'à l'âge de 85 ans, puis demeurent nivelées.

Ces contrats d'assurance temporaire sont entièrement libérés du paiement des primes à l'âge de 100 ans. Vous aurez l'esprit tranquille sachant que le coût de votre assurance est garanti pour chaque période, comme il est indiqué dans votre contrat.



(Le graphique représente un client dont l'âge à l'établissement est de 46 ans.)



Tarifification privilégiée offerte : économisez jusqu'à 35 %* sur la prime initiale

Nous comprenons que chaque personne a un état de santé différent. Pourquoi regrouper tout le monde dans une ou deux catégories de taux? Si vous demandez un capital assuré de 1 000 001 \$ ou plus pour un produit Solution 10, Solution 15, Solution 20, Solution 25 ou Solution 30, notre équipe d'Appréciation des risques évaluera votre état de santé en s'appuyant sur divers facteurs, tels que la pression artérielle, le taux de cholestérol, le dossier médical et les antécédents familiaux. Si vous répondez à nos critères pour une catégorie de risque Élite ou Privilégié, vous pourriez bénéficier de taux de prime moins élevés.

NOUVEAU

Si vous avez de 18 ans à 50 ans et que vous demandez une protection de 1 000 001 \$ à 2 000 000 \$, vous pouvez :

- demander des taux de la catégorie Privilégié ou Élite en fournissant une analyse des fluides; ou
- demander des taux de la catégorie Standard, sans analyse des fluides, pour la commodité du processus.

* Les taux de prime initiaux des catégories de risque Privilégié et Élite pour les protections Solution 10, Solution 15, Solution 20, Solution 25 et Solution 30 admissibles sont moins élevés que ceux de notre catégorie de risque Standard pour la même protection dans une fourchette de 2 % à 35 % en date du 4 février 2023. Les économies réelles varieront en fonction de la protection, du montant d'assurance et de la catégorie de risque, ainsi que de l'âge et du sexe à la naissance de la personne assurée.